

**Zeitschrift:** Dissonance  
**Band:** - (2003)  
**Heft:** 83  
  
**Rubrik:** Discussion

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

À propos de « Mise au point » de Julien-François Zbinden  
(*Dissonance* n° 81)

### HISTOIRES

Il sera impossible d'écrire un jour « L'histoire de l'Association suisse des musiciens ». Tant mieux donc si les acteurs et observateurs vivants — merci, Julien-François Zbinden — prennent eux-mêmes la parole !

Je pourrais raconter pourquoi en 1969, à peine rentré en Suisse après mes études, je ne souhaitais pas adhérer à l'ASM. Après le concert solennel du samedi soir, il aurait encore été possible de « courber » la soirée habillée en taillant une bavette avec ses potes dans quelque estaminet ; mais l'élément décisif était le refus envoyé par le comité de l'Association à plusieurs jeunes collègues (et l'avis encore plus consternant que tel candidat avait été accepté comme interprète, mais non comme compositeur). Bien des musiciens et musiciennes intéressants ne songeaient donc pas le moins du monde à adhérer à une telle association.

Nous n'en réfléchissions que plus sérieusement à une nouvelle organisation, ou, pour le dire crûment, à une sécession. Les écrivains venaient d'en donner l'exemple avec leur séduisant Groupe d'Olten. Nous eûmes de nombreuses discussions, y compris dans les rangs de l'ASM, et rencontrâmes un vif intérêt.

En 1972, la Fête des musiciens suisses était programmée à Berne, mais elle n'était pas consacrée « entièrement à cette tendance [l'avant-garde] », comme le prétend Zbinden : on y donnait aussi du Zbinden, du Balissat, du Looser et du Tischhauser, et la manifestation la plus prestigieuse était un opéra de Liebermann vieux de vingt ans. L'Ensemble *Neue Horizonte Bern*, dont je suis membre depuis 1969, décida donc d'organiser une contre-manifestation parallèle au studio de Radio-Berne. Le comité de l'ASM réagit alors assez nerveusement, non pas à cause du jeune Ensemble, qu'il n'aurait pas eu grand peine à marginaliser, mais sans doute à cause des rumeurs de sécession de la part d'un nombre assez élevé de jeunes, qui n'attendaient peut-être qu'une bonne occasion. Soudain, l'ASM fit la proposition d'inclure notre manifestation dans son programme comme « Extrakonzert ». La situation nous paraissait délicate, mais après une discussion interne nourrie, l'Ensemble donna son accord, à condition d'être entièrement libre dans la programmation et la présentation. En échange, il fit aux organisateurs de la Fête la concession de repousser son concert de quelques heures. Le comité ajouta la remarque suivante dans le livret : « Cette manifestation sort du cadre de la Fête dans la mesure où les partitions jouées et les textes concomitants [!] n'ont pas été soumis au jury. » Notre programme comprenait *Zwanzig Situationen* d'Urs Peter Schneider, *mf/mp* de Pierre Mariétan, *Alte Horizonte* de Rainer Boesch et mes *Heineliieder* (version 1972). Il paraît qu'il y a des membres de l'ASM qui, trente ans après, peuvent encore parler des *Situationen* de Schneider dans le moindre détail (détails qui ont subi des multiplications et mutations considérables au cours des ans)...

Le terme fatal de « sécession » hanta certes encore les esprits quelques années, mais il est juste que Julien-François Zbinden, qui l'abhorrait particulièrement, joua de plus en plus la carte de la

« cohabitation » avec les « avant-gardistes » (ou ceux qu'il tenait pour tels). La réputation internationale de membres éminents du comité, tels que Klaus Huber, Rudolf Kelterborn, Hansheinz Schneeberger et Éric Gaudibert, ne lui laissait d'ailleurs guère le choix.

La brève présidence de Klaus Huber (1979-1982) fit souffler un tel vent de renouveau que plus personne ne songea à faire sécession. Il restait cependant encore beaucoup à faire : supprimer l'évaluation par le comité des candidats et candidates à l'adhésion, intégrer vraiment la jeune génération — ce qui impliquait d'admettre enfin les improvisateurs et improvisatrices —, renouveler les Fêtes des musiciens suisses en les cadrant sur des thèmes d'actualité, etc., etc.

Depuis longtemps, le pouvoir n'est plus aux mains de gardiens des prétendues traditions, tel que l'obscur Carl Vogler (président de 1931 à 1941), qui voulut sauver les valeurs éternelles en 1939, en durcissant notablement les conditions d'admission (qu'il aurait été l'un des premiers à ne pas remplir, aux yeux de l'histoire). Ne se permit-il pas d'interdire l'adhésion à un jeune compositeur, après qu'il eut déjà soulagé cet artiste démuné d'un tapis persan, quelques années auparavant, en sa qualité de directeur de Conservatoire et pour un écolage impayé (cf. *Dissonance* n° 81, p. 20 s.) ? Meinrad Schütter n'est entré à l'ASM qu'en 1993, à l'âge de 83 ans. Sa fierté l'honore.

Peut-être serait-il plus gratifiant — et certainement plus instructif — de raconter des histoires à propos de l'Association suisse des musiciens que de vouloir en écrire l'histoire. Des histoires de tapis persans, par exemple. Qui nous racontera la suivante ?

ROLAND MOSER